

/GRILLE DE SELECTION DU BIEWER TERRIER/

TB	= Très Bon	SPE	= Spéciale de race
EXC	= Excellent	RE	= Régionale d'élevage
CI	= Classe Intermédiaire	NE	= Nationale d'élevage
CO	= Classe Ouverte	CHPT	= Championnat de France
CT	= Classe Travail	TAN	= Test d'aptitude naturelle organisé par le club de race
CCH	= Classe Champion		



Approuvée par la Commission Elevage de la SCC le : 02/12/2025

Validée par le Comité de la SCC le : 29/01/2026

1 point / 6	2 points / 6	3 points / 6	4 points / 6	5 points / 6	6 Points
			RECOMMANDE	ELITE B	ELITE A
CONFIRME	Sujet CONFIRME + EXC en SPE, NE ou CHPT + TAN + Pedigree complet + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 2 EXC en CI, CO ou CCH en SPE, NE ou CHPT sous 2 juges différents + TAN + Indemne de la maladie de LEGG-PERTHES-CALVE + Pedigree complet + Indemne de luxation de la rotule ou stade 1 + Identification génétique	Sujet CONFIRME + 1 EXC en NE ou CHPT 2 EXC en spéciale de race 1 EXC en RE En CI, CO, CCH (dont 1 seul EXC accepté en CCH) Sous 3 juges différents + TAN + Indemne de la maladie de LEGG-PERTHES-CALVE + Indemne de luxation de la rotule ou stade 1 + Identification génétique + Pedigree complet	Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants + Indemne de la maladie de LEGG-PERTHES-CALVE + Indemne de luxation de la rotule ou stade 1	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1^{ère} génération : Mâle : 4 descendants cotés 3 points avec 2 lices minimum Femelle : 4 descendants cotés 3 points en 2 portées minimum + Compatibilité génétique avec ses descendants

NB : Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation de 2 à 4 ou un titre de champion pour lesquels l'identification génétique est requise, l'empreinte doit être enregistrée dans la base de données SCC.

Pour tous les sujets qui obtiennent une cotation 5 ou 6, la compatibilité de filiation des descendants doit être enregistrée dans la base de données de la SCC ainsi que l'empreinte ADN du sujet.

Le sujet doit être âgé de + 12 mois au jour de l'examen vétérinaire (maladie Legg Perthes Calve et indemne luxation de la rotule ou stade 1)

